



Question écrite n° 3215

REOUVERTURE DE LA LIGNE DELLE-BELFORT : INTERROGATIONS

Au mois de décembre dernier, la réouverture de la ligne Delle-Belfort a été dignement fêtée par les autorités françaises, helvétiques et jurassiennes.

Du côté français, un Arrêté d'utilité publique avait été rendu par les autorités administratives.

Or, il apparaît que cet Arrêté français avait déjà fait l'objet il y a trois ans d'un recours auprès de la justice française. Ce recours était dûment motivé et invoquait notamment le fait que les indices et chiffres de fréquentation avancés dans la notice explicative du projet étaient surfaits.

Or, dans un Arrêt rendu tout récemment, le Tribunal administratif de Besançon a annulé l'Arrêté d'utilité publique de l'Administration française. En substance, le Tribunal administratif retient effectivement que les chiffres avancés étaient largement surévalués.

Ce Tribunal a alors purement et simplement annulé l'Arrêté d'utilité publique, déniait cette qualité au projet de réouverture de la ligne.

Cela interpelle et on se pose la question de savoir si les Autorités jurassiennes et/ou helvétiques étaient au courant des griefs invoqués dans le recours, respectivement avaient connaissance qu'une procédure de recours était pendante.

Le Gouvernement est dès lors invité à répondre aux questions suivantes :

- 1) Le Gouvernement jurassien et/ou son(s) Service(s) concerné(s) étaient-ils au courant qu'une procédure de recours était pendante devant le Tribunal administratif de Besançon, recours dans lequel le caractère d'utilité publique était nié ? Si oui, à partir de quand ?
- 2) Cas échéant, l'Administration jurassienne a-t-elle été interpellée ou a-t-elle eu à intervenir dans cette procédure ?
- 3) En cas de réponse négative aux deux questions ci-dessus, ne doit-on pas admettre que les Autorités jurassiennes (et/ou helvétiques) ont été flouées dans cette opération ?

Delémont, le 4 septembre 2019

Au nom du Groupe PLR :

Alain Schweingruber

Présidence: Alain Lachat, Le Montillat 100, 2953 Fregiécourt - 032 462 27 49 ou 079 219 54 58
 Secrétaire-caissier: Pascal Haenni, Champ-de-Val 20, 2802 Develier - 032 422 27 31 ou 078 803 34 35